

Commune de

BELLEU

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

09 FEV. 2015



RESEAU ELECTRIQUE

VOS REF. : BG/FP/1192

NOS REF. : LE-IMR-TENE-GIMR-PSC-10-00073

INTERLOCUTEUR : Sabrina Vandewynckele

TEL. : 03 20 13 68 20

FAX : 03 20 13 68 73

OBJET : Invitation réunion PLU de la commune de BELLEU



HOTEL DE VILLE de BELLEU
1, rue Joliot Curie
02200 BELLEU

A l'attention de Monsieur le Maire

Marcq en Baroeul, le **14 MAI 2010**

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de votre courrier nous invitant à participer à la réunion de concertation des personnes publiques associées relative à la révision du P.L.U. de la commune de BELLEU, le jeudi 3 juin 2010 à 14h00.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser de ne pouvoir y assister.

Nous vous informons que la commune de BELLEU n'est pas concernée par le plan d'évolution à court terme de notre réseau HT et THT.

A toutes fins utiles nous joignons un plan sur lequel figure le tracé des lignes de transport d'énergie électrique, traversant votre commune :

- Ligne 2x225 kV LE LONG CHAMP-SOISSONS NOTRE DAME
- Ligne 63 kV SOISSONS NOTRE DAME-SOISSONS
- Ligne 63 kV LE LONG CHAMP-SOISSONS NOTRE DAME

Restant à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

P.J. : - 1 plan

Le Chef du Pôle
Service en Concertation

A.M. REYNARD

Plan de zonage du réseau de transport électrique de tension $\geq 45kV$

(Décret n°91-1147 du 14 octobre 1991 - Arrêté du 16 novembre 1994)

Commune de BELLEU



-  Limites de commune
-  zonage du réseau de transport (aérien et souterrain)

Fond de carte IGN SCAN25
Droit de reproduction 90 - 1007

Echelle : 1:25 000

Date d'édition : Avril 2004

Les demandes de Renseignements et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux sont à renvoyer à :

RTE EDF Transport S.A.
Transport Electricité Nord Est
Groupe Exploitation Transport CHAMPAGNE ARDENNE
Pôle Patrimoine Environnement
Impasse de la Chaufferie - BP 246 - 51059 REIMS CEDEX
Tél. 03.26.05.53.53 - Fax. 03.26.36.46.70

ATTENTION
Tout projet dans le zonage doit faire l'objet d'une Demande de Renseignement (D.R.)

Toute intervention à proximité des ouvrages de Transport d'énergie électrique doit donner lieu à une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (D.I.C.T.)

Ce document ne concerne pas les ouvrages d'électricité exploités par Electricité - Gaz de France - Distribution

